

@ANPERE

Le magazine des adhérents

...et vous

Second
semestre
2024

2025

**ANPERE FAIT
PEAU NEUVE**



ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés
partenaires d'AXA

anpere.fr



@anpere_asso

4 ÉPARGNE

- 4 Le capital naturel dans le Fonds Croissance : valoriser les forêts
- 6 La Gestion pilotée Perspectiv' ESG évolue
- 8 Loi industrie verte, de nouvelles opportunités pour votre épargne !

9 RETRAITE

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) fête ses 5 ans

10 PRÉVOYANCE

- 10 Prévoyance du particulier : restez zen !
- 12 Entour'Age : assurance dépendance
- 14 Masterlife Crédit

16 PARTENAIRE AXA

Christian Pilorget, Mandataire d'Assurance

18 À VOTRE SERVICE

- 18 Avec ANPERE et Granny Geek, tous au numérique !
- 19 Découvrez les ateliers d'Ellii grâce à notre partenariat exclusif

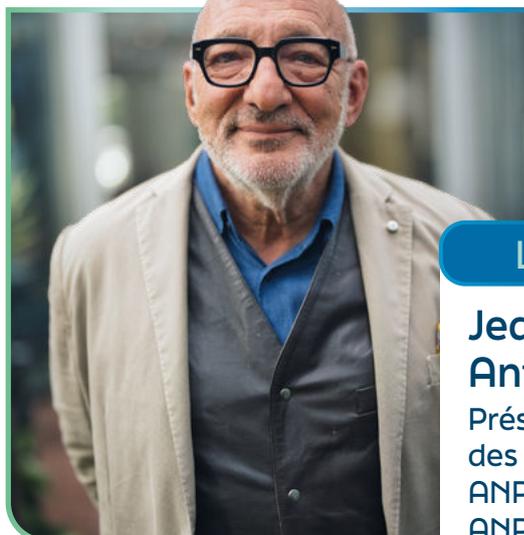


Ce magazine est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite

- Directeur de la publication : Jean Sébastien Antoniotti (anpere.contact@anpere.fr)
- Rédacteur en chef : Hervé Raquin (herve.raquin@anpere.fr)
- Rédacteur en chef adjoint : Philippe Aurillon (philippe.aurillon@anpere.fr)
- Ont participé à ce numéro : Caroline Atlani, Sandrine Bender, Lucie Esnault, Marie-Anne Homond, Salomé Fitoussi, Sébastien Parlanti, Suzanne Short, Ronald Stalter, Philippe Aurillon, Nicolas Cophy
- Conception graphique et réalisation : C. Mahoudiaux Graphiste
- Iconographie : Photos ANPERE, AdobeStock
- ANPERE - Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751090757, SIREN 489 796 946
- ANPERE Retraite - Association à but non lucratif, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1
- Siège social : 6, boulevard de Pesaro, 92000 Nanterre
- anpere.contact@anpere.fr

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Vos données personnelles : lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. Votre assureur AXA a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux assemblées générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine). Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès). L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 6, Boulevard de Pesaro - 92000 Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr. En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

**L'ÉDITO**

Jean Sébastien Antoniotti

Président des associations ANPERE et ANPERE Retraite

Des résultats fruits de l'expérience, de l'engagement et de l'exigence

Avant même que la France brille lors des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, vos associations ont remporté de nombreux succès !

À l'occasion des Assemblées Générales, nous vous avons fait part des succès obtenus par vos associations dans le cadre des contrats souscrits auprès de notre partenaire AXA France. Je ne reviendrai pas sur chacun d'eux. Mais s'il fallait décerner quelques médailles je citerai la mise en place de l'investissement progressif vers la Gestion Pilotée, la diminution des frais de gestion sur les supports en unités de compte en gestion sous mandat Perspectiv'ESG, l'harmonisation des garanties plancher jusqu'au 80^{ème} anniversaire de l'assuré et même jusqu'au 90^{ème} pour la part de l'épargne investie sur le Fonds Croissance, l'enrichissement des gammes financières disponibles sur les contrats, l'élargissement des conditions d'éligibilité au versement de la participation aux bénéfices du support Global euro, l'évolution des clauses relatives à la gestion du contrat en cas de décès... Vous voyez, une avalanche de médailles d'or !

Dans le numéro de ce magazine, vous découvrirez (ou redécouvrirez) le Fonds Croissance qui mise non seulement sur des actifs tels que des infrastructures et le « private equity » mais également sur le capital naturel qui englobe des ressources telles que l'eau, l'énergie ou encore les forêts. Ces dernières sont un levier essentiel de lutte contre le changement climatique et jouent un rôle économique important.

Vous découvrirez également, en primeur, la nouvelle génération de la Gestion Pilotée Perspectiv'ESG qui vous propose une gamme exclusive de nouveaux supports d'investissement, l'accès à de nouvelles catégories d'actifs, une transparence renforcée sur les aspects financiers et extra financiers. Cerise sur le gâteau, la baisse des frais de gestion conjuguée au Dispositif Euro+ et Eurocroissance+ devrait permettre de « booster » le rendement global de votre épargne !

Côté Retraite, le PER a 5 ans et son succès ne se dément pas. ANPERE Retraite a été parmi les premiers, en partenariat avec AXA, à proposer cette nouvelle solution d'épargne. Pour marquer cet anniversaire, la gestion par horizon du PER Ma Retraite évolue vers plus de diversification afin d'améliorer le potentiel de rendement de l'épargne.

La rentrée est souvent une période propice aux bonnes résolutions : alors pourquoi ne pas se pencher sur notre protection et celle de nos proches ? Avec les contrats Prévoyance souscrits par ANPERE, vous pouvez protéger votre famille des conséquences financières d'une maladie, d'un accident, d'une incapacité de travail voire d'une invalidité ou du décès. Vous pouvez également vous protéger d'une éventuelle perte d'autonomie grâce au contrat Entour'Age qui apporte un accompagnement humain et financier à travers des services et une rente que vous soyez aidant ou aidé.

Enfin, vous découvrirez une nouveauté inédite sur le marché, la solution Masterlife Crédit en couverture du risque fiscal : vous avez contracté un prêt dans le cadre de votre activité professionnelle. Si vous venez à décéder, l'assurance du prêt remboursera le capital restant dû. Cela constitue un produit exceptionnel et générera une imposition supplémentaire qui pourrait mettre en péril la pérennité de votre entreprise. La solution Masterlife Crédit en couverture du risque fiscal a été mise en place pour prendre en charge ce surcoût de fiscalité. N'hésitez pas à en parler à votre conseiller !

Pour finir, vous découvrirez deux autres nouveautés mises en place spécialement pour vous : des visioconférences interactives sur des sujets liés à Internet et aux réseaux sociaux en partenariat avec Granny Geek, et un tout nouveau partenariat avec Ellii, qui vous donne accès à des conditions privilégiées à une plate-forme dédiée au bien-être et aux expériences enrichissantes via des ateliers en ligne.

À l'entame du dernier trimestre, dans un contexte complexe et incertain, nous restons plus que jamais mobilisés pour représenter vos intérêts d'épargnants et d'assurés.

Je vous invite à nous suivre sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, YouTube) et vous donne rendez-vous pour un prochain numéro de « ANPERE...et Vous » début 2025 !

En attendant, soyez assurés que le Conseil d'Administration et moi-même mettrons tout en œuvre pour accomplir notre mission et continuer à mériter votre confiance et votre fidélité.



Le capital naturel dans le Fonds Croissance : valoriser les forêts

Le Fonds Croissance⁽¹⁾ est un support à mi-chemin entre le fonds en euros et les unités de compte. Il offre une allocation diversifiée incluant des actifs tels que des infrastructures, l'immobilier, et le private equity. Le fonds mise également sur le capital naturel, englobant des ressources, comme l'énergie, l'eau ou encore les forêts.



Entre 1980 et 2022, le monde a perdu plus de 180 millions d'hectares de forêts. La déforestation réduit ces espaces vitaux qui régulent la température, abritent une biodiversité précieuse et fournissent des avantages économiques et sociaux significatifs pour les populations. Investir dans ces ressources naturelles via le **Fonds Croissance** permet de rechercher des performances financières tout en contribuant à un avenir plus vertueux.



LES FORÊTS, UN INVESTISSEMENT DURABLE

Les forêts sont un levier essentiel de la lutte contre le changement climatique car elles absorbent une quantité significative de dioxyde de carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du changement climatique. Elles abritent également plus de 80 % des espèces terrestres de plantes, d'animaux et d'insectes⁽²⁾. Cette biodiversité est essentielle non seulement pour maintenir les écosystèmes en bonne santé, mais aussi pour fournir des ressources et matières premières cruciales.



Retrouvez le tuto sur [les Fonds Eurocroissance](#)

Dans le Fonds Croissance, classifié article 8 du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la part d'investissements qualifiée d'Investissements Durables est de 70 % des actifs sous gestion au 31 Octobre 2023. Retrouvez toutes les informations dans l'annexe de durabilité du Fonds Croissance.

(1) fonds eurocroissance accessible dans vos contrats d'assurance-vie et de retraite

(2) Aerts, R. & Honnay, O. Forest restoration, biodiversity and ecosystem functioning. BMC Ecology 11, doi:10.1186/1472-6785-11-29 (2011).



Le saviez-vous ?

Le groupe AXA s'est engagé à hauteur de **1,5 milliard d'euros pour protéger et gérer durablement les écosystèmes forestiers**, contribuant ainsi à son objectif de supprimer ou d'éviter jusqu'à 25 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année.

UN RÔLE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Au-delà de leur fonction écologique, des millions de personnes à travers le monde dépendent des forêts pour leur sécurité alimentaire et pour leurs moyens d'existence. Véritables sources de revenus, elles fournissent des ressources pour diverses industries, notamment la construction, le papier, et l'énergie.

Ce marché est d'ailleurs soutenu par une demande mondiale en hausse et les politiques environnementales favorables viennent encore renforcer cette dynamique positive.

Les forêts fournissent plus de 86 millions d'emplois écologiques dans le monde. Parmi les personnes vivant dans une situation de pauvreté extrême, plus de 90 % sont dépendants des forêts pour les produits sauvages, le bois de chauffage ou pour une partie de leurs moyens d'existence⁽³⁾

Le rôle des actifs naturels dans le fonds Croissance



Diversification

Les performances des actifs naturels ne suivent pas les mêmes cycles économiques que ceux des marchés traditionnels tels que les actions et les obligations, offrant ainsi une protection contre les fluctuations économiques et les crises financières.



Protection

En tant que matières premières, les forêts et les produits dérivés du bois ont une corrélation positive avec l'inflation. Lorsque les prix augmentent, les valeurs des actifs forestiers tendent également à augmenter, offrant une couverture naturelle contre la hausse des prix.



Stabilité

Les revenus sont généralement stables et prévisibles, car la demande de bois reste constante dans de nombreux secteurs industriels (construction, papier, énergie...). En France, le secteur forestier génère environ 60 milliards d'euros chaque année⁽⁴⁾.

Exemples de projets que vous financez à travers le Fonds Croissance :



PROJECT FAGUS (France)

Programme basé en France avec pour objectif de reboiser 1 725 hectares et générer des crédits carbone. Il contribuera à l'élimination de 500 000 tCO₂e⁽⁵⁾ de l'atmosphère sur 30 ans.



KOMAZA (Kenya)

Société forestière qui s'associe à de petits exploitants agricoles au Kenya pour planter des arbres pour revitaliser les terres dégradées, capturer du CO₂ et vendre ce bois produit de manière durable.

L'investissement net de frais sur le Fonds Croissance est totalement garanti à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le Fonds Croissance étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

(3) Food and Agriculture Organization of the United Nations
(4) WWF France – Bois et marché du bois

(5) tonnes de dioxyde de carbone équivalent

En 2024, la Gestion pilotée Perspectiv' ESG évolue

Avec la Gestion pilotée Perspectiv'ESG, vous donnez mandat à AXA pour effectuer les choix d'investissement au sein de votre contrat, dans le cadre de l'orientation que vous avez choisie (appelée également "profil"). Ce mandat permet ainsi à l'assureur d'effectuer pour votre compte l'investissement des sommes que vous versez sur votre contrat et de modifier la répartition de votre épargne entre le support en euros, le Fonds Croissance, et les supports d'investissement en unités de compte figurant dans la liste des supports en vigueur accessibles en gestion pilotée.

Cette gestion pilotée est dite « ESG » car elle intègre les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance dans son processus d'investissement afin de contribuer à une société plus durable. Au moins 80 % de l'univers des supports en unités de compte éligibles à cette gestion ont un objectif de développement durable (article 9 de la réglementation SFDR¹) ou font l'objet d'une communication ESG centrale².

L'offre de Gestion pilotée Perspectiv' ESG évolue régulièrement et connaîtra une actualité riche en 2024, avec :

Un champ d'opportunités d'investissement plus vaste, via :

► **Une gamme de nouveaux supports en unités de comptes** référencés exclusivement au sein de la Gestion pilotée. Spécialisés par classe d'actifs et par zone géographique, la gestion de ces supports prévoit de multiples modalités d'investissement (titres en direct, fonds de gestion active, fonds thématiques, gestion indicielle, ETF...) et l'accès à des sociétés de gestion reconnues sur le marché (ex : AXA IM, Amundi, Blackrock, Edmond de Rothschild, Fidelity, JP Morgan, Lazard, Pictet, Robeco, Schroders...). L'allocation en unités de compte des profils est investie pour une part significative sur des supports du groupe AXA. Cette nouvelle architecture vise notamment à accroître la diversification au sein de la Gestion pilotée et accélérer la capacité à saisir les opportunités de marché.



► **De nouvelles catégories d'actifs** seront référencées dans les allocations de la Gestion pilotée, notamment les supports de capital investissement (fonds communs de placement à risque) qui apportent une diversification intéressante par rapport aux actifs financiers traditionnels (OPC actions, OPC obligations) tout en renforçant la maîtrise de la volatilité des marchés et viennent financer l'économie réelle (financement d'entreprises de taille moyenne, d'infrastructures digitales, de transition énergétique...).

Une offre plus économique, avec :

► **Une baisse des frais** dus au titre du mandat consenti dans le cadre de la Gestion pilotée. Divisés par 2, ils passent ainsi de 0,50 % à 0,25 % par an, sur la part investie en unités de compte.

► **Une transparence renforcée** avec la refonte du reporting d'investissement qui inclura de nouveaux indicateurs financiers et extra financiers.

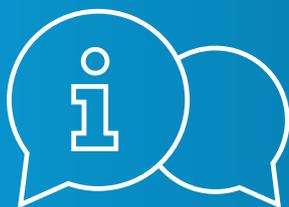
► **Un rendement boosté** par (i) la baisse des frais suscitée et (ii) le dispositif de bonus toujours d'actualité qui prévoit une majoration du taux de rendement³ sur vos supports Euro et Eurocroissance (+1% sur l'épargne déjà investie sur ces supports au 31/12/2024 et +2 % sur les versements 2024 ; voir conditions sur le site axa.fr, à la rubrique **Euro +**).

NOUVEAUTÉS

Les contrats d'assurance-vie Excelium, Arpèges et Privilège s'enrichissent d'une nouvelle garantie en cas de décès, liée à la présence du Fonds Croissance.

Actuellement, la garantie plancher présente systématiquement sur vos contrats Arpèges et Privilège permet de transmettre à vos bénéficiaires, en cas de décès avant 80 ans, une épargne qui ne peut être inférieure au cumul des versements effectués, diminué des éventuels rachats. Cette garantie est dorénavant prolongée jusqu'à 90 ans pour la part de l'épargne investie sur le Fonds Croissance.

Dans le contrat Excelium, la garantie décès « Sérénité », elle aussi incluse, est prolongée de 70 à 80 ans pour toute votre épargne, et même jusqu'à 90 ans pour la part de l'épargne investie sur le Fonds Croissance.



L'investissement sur des supports en unité de compte et/ou sur le Fonds Croissance avant l'échéance de la garantie supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports d'investissement exprimés en unités de compte et/ou sur le Fonds Croissance avant l'échéance de la garantie ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et/ou sur le nombre de parts de provision de diversification, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

1. SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui a pour objectif d'imposer plus de transparence aux producteurs et distributeurs de produits financiers sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la promotion des caractéristiques ESG et des investissements durables. Il est demandé notamment aux acteurs financiers de catégoriser leurs produits : ceux « Article 9 » ont pour objectif l'investissement durable, ceux « Article 8 » promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

2. Au sens de la recommandation AMF DOC-2020-03, les caractéristiques extra-financières sont considérées comme un élément central de la communication lorsqu'elles sont présentées soit dans le Document d'Information Clé (DIC), soit dans la documentation commerciale au-delà d'une évocation concise.

3. Taux de rendement net de frais de gestion, des frais de performances financières et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Loi industrie verte : de nouvelles opportunités pour votre épargne !

La loi relative à l'industrie verte, publiée au Journal officiel en octobre 2023, entrera en application prochainement... Alors pourquoi avoir légiféré sur l'industrie verte ? Quelles opportunités pour les épargnants ? À quelle échéance ? Réponses dans cet article...

▼ La loi industrie verte contient de nombreuses dispositions qui touchent les contrats d'épargne et de retraite complémentaire. Citons quelques mesures :



La loi industrie verte crée une obligation de proposer des allocations d'actifs par horizon réglementairement définies au sein des contrats d'épargne. Ces allocations, qui seront gérées dans le cadre d'un mandat d'arbitrage, devront comprendre une part minimale d'actifs présentant un profil d'investissement à faible risque, ainsi qu'une part minimale de supports en unités de compte constituées d'organismes de placement collectif principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou en certains titres pouvant figurer sur un PEA PME-ETI (tels que par exemple des fonds communs de placement à risque).



Le renforcement du Devoir De Conseil de l'assureur ou de l'intermédiaire d'assurance. Le Devoir De Conseil devra désormais être actualisé tout au long de la vie du contrat, notamment en cas de changement de situation personnelle et financière, si le contrat fait l'objet d'une opération susceptible de l'affecter de façon significative, ou encore s'il ne fait l'objet d'aucune opération dans la durée (hors opérations programmées). Par ailleurs, il devra désormais intégrer les préférences du client en matière de durabilité.



La généralisation du référencement des labels reconnus par l'État (Greenfin ou ISR) dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte.



La création d'un Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC) : nouveau produit d'épargne destiné aux jeunes de moins de 21 ans. Les encours devront être affectés à la transition écologique.



Retrouvez le tuto sur
[l'épargne responsable](#)

La plupart des mesures de la loi industrie verte, qui touchent les contrats d'épargne et de retraite, entrent en vigueur au 24 octobre 2024.

Anniversaire

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) fête ses 5 ans

Le PER, lancé en octobre 2019, célèbre cette année son cinquième anniversaire. ANPERE Retraite, en partenariat avec AXA, a été parmi les premiers à proposer cette nouvelle solution d'épargne retraite à ses adhérents.



Un succès grandissant

Le PER a révolutionné l'épargne retraite en apportant une plus grande liberté et une attractivité accrue. En seulement quatre ans, à la fin de 2023, 3,7 millions de Français avaient souscrit un PER individuel (source : Bercy). Ce succès s'explique par la souplesse du PER comparé aux anciennes

solutions comme le PERP et le contrat Madelin, ainsi que par la prise de conscience croissante chez les Français de l'importance de se constituer un complément de retraite.

Évolutions en 2024

Pour marquer cet anniversaire, la gestion par horizon du PER Ma Retraite évolue. Désormais, les épargnants bénéficieront d'une diversification accrue tout en respectant leur profil, qu'il soit prudent, équilibré ou dynamique. Ces ajustements visent à tirer parti des enseignements des récentes conjonctures des marchés financiers et à améliorer le potentiel de rendement de l'épargne. Le principe de sécurisation progressive des fonds à l'approche de la retraite reste inchangé.

ANPERE Retraite se félicite de l'attention portée au volet responsable des investissements du PER Ma Retraite, en ligne avec la démarche d'offre citoyenne mise en place par AXA.

Bénéfices pour les Adhérents

Les adhérents actuels du PER Ma Retraite bénéficieront automatiquement de ces améliorations. Un courrier détaillant les nouveautés leur a été envoyé début septembre.

➤ Pour toute question, contactez votre conseiller AXA.



Retrouvez le tuto
Épargner pour sa retraite

MA RETRAITE 360

Un service en ligne innovant pour estimer vos revenus à la retraite

Disponible sur votre Espace Client [axa.fr](https://www.axa.fr), le service Ma Retraite 360 vous permet de faire le tour de votre future retraite. En quelques clics, vous pouvez estimer vos futurs revenus et préparer votre avenir dès aujourd'hui. Estimez vos revenus à la retraite avec Ma Retraite 360.

Prévoyance du particulier : Restez zen quoi qu'il arrive !

Quand tout vous sourit côté professionnel et personnel, il est parfois difficile de penser aux coups durs : à la suite d'une maladie ou un accident, une incapacité de travail, une invalidité, ou un décès. Minimales ou graves, nombreux sont les facteurs qui peuvent créer des soucis financiers.

La prévoyance permet de se prémunir et de protéger sa famille des conséquences financières de ces aléas. Malheureusement, peu de Français connaissent leur niveau de couverture prévoyance et peu de Français se sentent bien informés sur ce sujet.



Avec le contrat d'assurance prévoyance AVIZEN, bénéficiez d'une solution personnalisée qui s'adapte à vos besoins et à votre situation familiale.



Le saviez-vous ?¹

1 Français sur 2 a déjà été confronté à au moins un aléa lié à la prévoyance.



Sources

1. PAIR CONSEIL – Les Cahiers de la Prévoyance S1 2024

Idée reçue n°1



FAUX

« La prévoyance correspond au remboursement de mes soins médicaux ».

La Prévoyance garantit trois principaux risques en fonction de votre choix à l'adhésion :

- En cas d'incapacité temporaire totale de travail pour maladie ou accident, la possibilité de maintenir tout ou partie du salaire grâce aux versements d'indemnités journalières.
- En cas d'invalidité partielle ou totale, le versement d'une rente.
- En cas de décès, le versement d'un capital ou d'une rente destinée aux proches.

Les frais médicaux sont pris en charge par un contrat santé.

Idée reçue n°3



FAUX

« Je n'ai pas besoin d'une prévoyance, le risque d'accident ou de maladie grave est faible ! »

Assurer sa voiture ou sa maison semble évident ?

Protéger ses revenus et son niveau de vie devrait l'être tout autant car personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie. Grâce au contrat AVIZEN, vous pourrez protéger vos proches et vous-même, par exemple avec :

- Le maintien de 50 % de vos Indemnités Journalières en cas de reprise d'activité partielle³.
- De services divers : aide en cas d'hospitalisation (garde des enfants, aide-ménagère ou auxiliaire de vie, ou garde-malade), des informations et conseils obsèques³.
- Une rente éducation versée jusqu'aux 26 ans de vos enfants, qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active, en cas de décès³.

Idée reçue n°2



VRAI

« Je suis protégé par mon contrat de prévoyance collective ».



FAUX

Les salariés cadres sont à ce jour les seuls actifs à bénéficier d'une couverture prévoyance complémentaire obligatoire.

Le contrat AVIZEN est destiné aux travailleurs salariés souhaitant se prémunir contre les conséquences financières en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès.

En complément d'un contrat de prévoyance collective ou du régime général de la Sécurité Sociale, tout salarié (cadres et non-cadres) peut souscrire un contrat individuel afin d'améliorer son niveau de protection.

Idée reçue n°4



FAUX

« Je suis obligé de souscrire un contrat de prévoyance ».

La prévoyance n'est pas obligatoire, mais elle est essentielle. Se prémunir contre les aléas de la vie ne signifie pas qu'ils surviendront ; c'est une manière d'anticiper les conséquences financières.

La prévoyance vient en complément des prestations souvent insuffisantes, versées par le régime obligatoire de la Sécurité sociale afin de maintenir un certain niveau de vie.

Idée reçue n°5



VRAI

« La prévoyance me protège des principaux aléas de la vie : décès, incapacité de travail, invalidité ».

Les conséquences financières d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'un décès sont importantes.

- Pour une famille avec enfants, de nombreux coûts sont présents au quotidien : alimentation, vêtement, santé, études, loisirs, etc. Malheureusement, un arrêt de travail peut arriver à tout moment et perturber l'équilibre financier de la famille.
- Une invalidité peut arriver à tout âge et donc perdurer de très nombreuses années.
- En cas de décès, un foyer est privé des revenus du défunt.

Le saviez-vous ?²

La population active française représente près de 30 millions de personnes. 62 % sont des salariés du secteur privé, soit 19,3 millions de personnes en France. 2 salariés sur 10 ne bénéficient d'aucune couverture prévoyance, soit 3,86 millions de personnes.



Retrouvez le tuto Prévoir, c'est vivre plus sereinement

2. L'Observatoire de l'imprévoyance publie son Baromètre prévoyance 2023 - Groupe VVY (groupe-vvy.fr)

3. Selon clauses et conditions du contrat



Entour'Age :

assurance dépendance, inspirée de la réalité du quotidien des aidants et des aidés

Pour les salariés non-couverts par leur entreprise ou qui souhaitent une couverture complémentaire ainsi que les professionnels indépendants, AXA propose une assurance pour les aidants et les aidés.

- Le contrat Entour'Age apporte un accompagnement humain et financier à travers des services et une rente.

Découvrez les services inclus dans le contrat Entour'Age



Le saviez-vous ?

Dès l'adhésion, un référent dédié s'occupe globalement de votre situation et assure un suivi régulier sur la durée autour de 4 besoins clés pour mieux vivre votre rôle d'aidant et anticiper votre dépendance.

À votre demande, le référent dédié vous aide...

Vous êtes AIDANT

Dès l'adhésion, vous bénéficiez de services lorsque vous apportez de l'aide à vos parents ou votre conjoint en GIR 1 à 4¹.

Vous êtes AIDÉ (en situation de dépendance)

Votre aidant (conjoint, enfant, voisin, etc.) et vous bénéficiez des services en cas de dépendance partielle ou totale.



Le saviez-vous ?
Même si vos parents ou conjoint sont déjà dépendants au moment de l'adhésion, vous pouvez bénéficier des services mis à disposition par le référent dédié.

... DANS TOUTES VOS DÉMARCHES



CONSTITUTION DE DOSSIERS

Il vous épaulé dans l'organisation de vos démarches liées à la perte d'autonomie, la recherche d'aides publiques comme l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la constitution de vos dossiers.



SOUTIEN JURIDIQUE

Nos conseillers juridiques vous accompagnent pour protéger les intérêts de votre proche dépendant.

... À PRENDRE SOIN DE VOUS



RELAIS DE L'AIDANT

Une aide à la personne vous relaie à hauteur de 500 €/an en cas :

- d'hospitalisation imprévue de plus de 24h ou pour certaines de moins de 24h⁽⁴⁾,
- de chimiothérapie ou radiothérapie,
- d'immobilisation de plus de 4 jours cause physique ou épuisement.



GARDE D'ANIMAUX

Votre chat ou votre chien est gardé en pension ou transféré chez un proche à hauteur de 250 €/an.

(4) Opération chirurgicale de la hanche, du bras, de la jambe, du pied ou de la main entraînant une invalidité temporaire. Dans les limites et conditions du contrat, hors exclusions.

... AU QUOTIDIEN



ORGANISATION DU MAINTIEN À DOMICILE

Auxiliaire de vie, livraison de repas à domicile, jardinage, petits travaux... Vous êtes accompagné pour mettre en place les aides à domicile pour préserver votre bien-être.



CONSEILS EN ADAPTATION DU DOMICILE

Nos ergothérapeutes ou professionnels de l'habitat établissent des recommandations pour aménager et adapter au mieux le domicile.



TROUVER UN ÉTABLISSEMENT ADAPTÉ

En accord avec vos critères : budget, degré d'urgence, besoins médicaux, distance... Le référent dédié vous communique une liste d'établissements adaptés qui répondront au mieux à vos exigences.

... À GÉRER LE BOULEVERSEMENT HUMAIN



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Votre référent dédié organise et prend en charge jusqu'à 3 entretiens téléphoniques par an avec un psychologue afin de vous aider à préserver votre santé mentale.



CONSEILS SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Le référent vous met en relation avec le médecin AXA Assistance qui vous proposera des conseils santé : traitements, fiches pratiques pathologies, médecines douces et techniques nouvelles.

Dans les limites et conditions du contrat, hors exclusions.

Envie d'en savoir plus ?

Nous avons conçu une rubrique dédiée aux aidants sur notre site anpere.fr, celle-ci vous permet de retrouver des articles de prévention, des fiches pratiques, des vidéos et même un questionnaire pour savoir si vous êtes aidant.

1. Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

Masterlife Crédit :

une couverture possible pour votre emprunt professionnel

En tant que professionnel, vous envisagez de prendre un crédit pour financer votre activité, acheter des bureaux, ou encore remplacer votre matériel informatique ? Pour assurer ce crédit, vous pouvez souscrire à une assurance de prêt professionnel qui garantit le remboursement du capital restant dû en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail.

Une assurance emprunteur couvre vos engagements financiers en cas d'aléas de la vie pour vos prêts souscrits à titre personnel et professionnel. Juridiquement, il n'est pas obligatoire de souscrire une assurance emprunteur pour un prêt professionnel. Cependant, tout comme pour les particuliers, les banques l'exigent très souvent avant de vous accorder un emprunt. L'assurance emprunteur peut alors intervenir en cas de décès, d'invalidité ou de problèmes de santé (maladie, accident) vous empêchant, temporairement ou durablement, d'exercer votre activité professionnelle.

La Loi Lagarde permet aux candidats à l'emprunt d'opter pour le contrat d'assurance emprunteur de leur choix, dès lors qu'il présente un niveau de garanties équivalent à celui proposé par l'établissement bancaire.



Retrouvez le Micro-Trottoir Assurance Emprunteur

Vous avez un projet d'achat ou un prêt immobilier en cours ? Prenez le contrôle de votre assurance emprunteur, une protection indispensable pour tout emprunteur de prêt immobilier. Vidéo en partenariat avec AXA



Le saviez-vous ?

Un prêt professionnel est destiné à financer tous types de biens, immobiliers (terrain, local, bureau, etc.) comme mobiliers (véhicules, équipement, matériel informatique, etc.) ou des actifs incorporels (fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée dans une franchise, brevets, etc.) en lien avec l'activité professionnelle d'une personne physique ou d'une personne morale.



Mettez votre famille à l'abri et pérennisez votre activité avec le contrat Masterlife Crédit, une assurance de prêt qui rembourse tout ou une partie de votre prêt* souscrit à usage professionnel en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès.

**sous réserve des dispositions contractuelles*

Masterlife Crédit en couverture du risque fiscal

En cas de décès, le remboursement du prêt constituera un revenu exceptionnel pour votre société qui sera fiscalisé. Cette fiscalité supplémentaire peut mettre en péril la pérennité de votre entreprise.

Pour y faire face et protéger votre entreprise, nous vous proposons Masterlife Crédit qui intervient en couverture du risque fiscal.

Les avantages de l'offre :

- **Une offre innovante :** versement du capital qui prend en compte la dégressivité de l'impact fiscal généré par le remboursement successif de l'emprunt.
- **Une souscription à tout moment :** la possibilité de souscrire au contrat Masterlife Crédit afin de couvrir le risque fiscal, même si votre prêt professionnel est déjà assuré par ailleurs.
- **Une solution qui vous convient :** un tarif adapté à l'âge et à l'activité professionnelle.

Inédit sur le marché

Masterlife Crédit vient en couverture du risque fiscal ; c'est une nouvelle solution pour couvrir le risque fiscal de votre entreprise !

Exemple



M. Dupont, pharmacien, contracte un prêt de 1 500 000 € sur 12 ans à 3 % via sa SELAS pour acheter une officine.

En souscrivant un contrat Masterlife Crédit, la SELAS assure le remboursement de son prêt en cas de décès de M. Dupont.

Lorsqu'il décède 5 ans plus tard, l'assureur rembourse le capital restant dû de 939 720 € directement à l'organisme prêteur. Ce remboursement entraînera l'extinction d'une dette de la SELAS, ce qui constituera un produit exceptionnel et générera une imposition supplémentaire qui sera prise en charge par le contrat Masterlife Crédit en couverture du risque fiscal et qui s'élèvera au global à 313 240 €.

La souscription au contrat Masterlife Crédit venant en couverture du risque fiscal peut être mise en place si le prêt professionnel est déjà assuré par ailleurs : auprès de l'assureur de votre banque, chez un autre assureur alternatif ou même si vous possédez déjà un contrat Masterlife Crédit.

Christian Pilorget Mandataire d'Assurance

Il y a mille bonnes raisons de vouloir devenir Mandataire d'Assurance, parmi lesquelles : l'envie de davantage d'indépendance et d'autonomie dans son activité professionnelle, la volonté de travailler à temps choisi ou encore la recherche de revenus complémentaires. C'est d'ailleurs un peu pour toutes ces raisons que Christian Pilorget, Mandataire d'Assurance depuis 2015, âgé de 75 ans, a fait le choix de rejoindre cette filière de mandataires voulu par AXA il y a déjà plus de 30 ans pour renforcer son accompagnement de proximité auprès de ses clients sur tout le territoire. Un choix qui lui permet aujourd'hui de vivre une retraite épanouie. Il nous explique.

Quel a été votre parcours avant de devenir Mandataire d'Assurance AXA ?

J'ai dirigé pendant 20 ans une entreprise basée en Eure-et-Loir qui comptait une vingtaine de salariés. Au cours de cette période, je n'ai pas arrêté : je travaillais énormément, je ne comptais pas mes heures, je me déplaçais beaucoup pour aller à la rencontre de mes clients, je faisais régulièrement 80 000 à 100 000 kilomètres par an... Bref, j'ai eu pendant 20 ans une vie très active, passionnante par bien des aspects, mais aussi, il faut bien l'admettre, assez épuisante. Or plus j'avancçais en âge, plus je travaillais. Conscient qu'il me fallait lever le pied, j'ai donc décidé de mettre fin à cette activité, progressivement, entre 2008 et 2009, date à laquelle j'ai pris ma retraite. J'ai ensuite eu une activité professionnelle d'acheteur dans une entreprise de chaudronnerie et c'est en 2015 que, suite à quelques échanges avec l'une de mes connaissances travaillant chez AXA, j'ai été parrainé pour devenir Mandataire d'Assurance.



Vous étiez donc retraité ! Pourquoi avoir fait le choix de cette nouvelle mission ?

Pour trois raisons principales. D'abord, parce qu'étant plutôt de tempérament hyperactif et ayant la chance d'être en excellente santé, je n'ai jamais envisagé de cesser toute activité professionnelle une fois prise ma retraite. Ensuite, parce que, même si je voulais continuer de travailler, je voulais également être autonome et gérer mon temps comme je l'entendais pour pouvoir en parallèle profiter de ma retraite. Enfin, et c'est également un élément important, parce qu'il est très confortable, justement quand comme moi l'on souhaite profiter de sa retraite, de bénéficier d'un complément de revenu !

Comment s'est passé votre accompagnement à la réussite dans les rangs de cette filière ?

Simplement ! J'ai d'abord eu une formation initiale au siège d'AXA à Rouen au cours de laquelle j'ai pu me familiariser avec les différents produits AXA et être accompagné pour constituer un fichier de prospects.

Ma formation s'est ensuite poursuivie avec une orientation plus terrain avec mon binôme Responsable Clientèle sur le secteur Chartres – Châteaudun où je résidais à l'époque. C'est donc là que j'ai commencé à exercer le métier de mandataire. Pour des raisons personnelles, j'ai ensuite dû m'installer en région PACA où j'ai pu être mis en relation avec un nouveau binôme sur ce secteur et poursuivre ma mission sans interruption. Aujourd'hui j'accompagne environ 200 clients AXA.

En quoi consiste votre activité ?

J'aime bien résumer ma mission en disant que mon activité consiste à préparer le terrain avant la signature d'un contrat, réalisée par mon Responsable Clientèle et à assurer le suivi ensuite. Concrètement, il s'agit évidemment, dans un premier temps, de rentrer en relation avec de nouveaux clients, puis lors des premiers échanges avec eux de les écouter pour comprendre leurs besoins et les sensibiliser sur les solutions AXA qui pourraient les intéresser. Une fois le contrat signé avec l'expert métier AXA (le Responsable Clientèle), je maintiens le lien avec chacun, je les informe sur nos nouvelles offres avec pour ambition de les accompagner au mieux et ce, tout au long de leur vie.

Qu'appréciez-vous particulièrement dans ce métier ?

Outre la grande autonomie dont je dispose et le complément de revenu que m'offre cette activité de Mandataire d'Assurance, ce que j'aime dans cette activité c'est surtout la relation client. Le cœur de notre activité consiste à accompagner des personnes à des moments un peu charnière de leur vie, à les conseiller, les rassurer et à essayer de trouver des réponses à leurs problèmes. Pour moi qui aime le contact, cette dimension humaine est vraiment très importante !

Devenir Mandataire d'Assurance chez AXA : un parcours structuré

Vous êtes reconnu pour votre aisance relationnelle et la richesse de votre réseau ? En recherche d'une activité indépendante à temps choisi ? C'est possible ! Devenir Mandataire d'Assurance AXA Épargne et Protection, c'est contribuer chaque jour à une mission inspirante en mettant en relation des personnes de votre réseau avec des experts AXA selon leurs besoins. Vous devenez également ambassadeur de l'association ANPERE (1,6 M d'adhérents) qui vous permettra d'expliquer à vos clients tout l'intérêt et les avantages de l'association.

Recrutement

Le parcours pour devenir Mandataire d'Assurance (MA) démarre par une première rencontre avec l'Inspecteur Manager de Circonscription (IMC) suivie d'une journée découverte.

Formation Initiale du Mandataire d'Assurance

La Formation Initiale, incontournable pour devenir Mandataire d'Assurance, dure environ trois mois et se déroule en région (formation en présentielle et terrain). Elle se clôture par un jury d'habilitation en présence de l'encadrement Commercial.



Pour en savoir plus sur les opportunités de devenir Mandataire d'Assurance et découvrir les postes disponibles, rendez-vous sur le site officiel.

[AXA Recrutement - Commercial | Mandataire d'Assurance](#)

Granny Geek assiste et accompagne à distance les + de 50 ans dans leur vie quotidienne avec le numérique.

ANPERE présente avec Granny Geek depuis l'année dernière les **rendez-vous Geek**. Le rendez-vous Geek est une **visioconférence de 2 heures** avec une première partie théorique (environ une heure) et une seconde partie de questions/réponses sur le sujet abordé. Vous avez accès ensuite au replay et au support de présentation. Vous avez été nombreux à suivre en direct mais aussi en replay les deux premières visioconférences :

- **Fraudes sur internet, mieux vaut prévenir que guérir** le 17/10/2023
- **Info, intox sur internet, faisons le tri** le 14/05/2024.



Nous vous donnons rendez-vous le lundi 04 novembre 2024 de 10h30 à 12h30 pour un nouveau numéro : sécurisez vos données sur vos appareils numériques.

Sylvain, l'expert de Granny Geek vous expliquera comment et où conserver vos données numériques personnelles, quelles sont les données indispensables et celles qui le sont un peu moins et les outils que vous pouvez utiliser pour les sécuriser et les transmettre à vos proches.



➤ **Pour recevoir le lien de connexion, il est nécessaire de s'inscrire sur le formulaire [ICI](#).**

En cas de souci pour vous inscrire ou de connexion, n'hésitez pas à contacter Granny Geek :

Hotline : 04 89 41 92 29 (numéro non surtaxé et basé en France)

Mail dédié : sos@sos-grannygeek.com

Site internet : sos-grannygeek.com

Avec une hotline et un mail dédié, l'équipe de Granny Geek dépanne avec bienveillance les personnes rencontrant des difficultés sur leurs outils numériques (PC, tablette et smartphone).

Elle aide à :

- **Résoudre un incident technique** : impression, scan, blocage, spam, phishing...
- **Utiliser Internet** : recherche d'informations, création de compte, navigation...
- **Gérer son appareil numérique** : mail, fichier, mot de passe, mise à jour, sauvegarde, sécurisation...

Elle peut également vous donner des conseils d'achat d'appareils numériques selon vos usages, vos habitudes et votre budget.

Granny Geek propose également des cours particuliers en visio pour approfondir un sujet, prendre en main son appareil numérique, découvrir un logiciel. Vous repartirez avec un support pédagogique très complet vous permettant de le relire régulièrement.

Granny Geek crée tous ses contenus (articles, fiches pratiques, vidéos, minitutos) pour progresser, pérenniser et entretenir les compétences numériques de chacun. Ils sont disponibles librement sur son site internet sos-grannygeek.com

Enfin, pour découvrir tous les côtés positifs du numérique et l'approprier, elle met en ligne *Le Petit Bol d'Air* la gazette antimorosité. Vous pouvez consulter les anciens numéros [ICI](#).

Vous souhaitez la recevoir ? Il suffit de remplir un formulaire sur le site [ICI](#) et le tour est joué !



Participez à une large variété d'ateliers collectifs en ligne animés en petits groupes interactifs

Grâce au code:
ANPERE

Ce code est à renseigner en fin d'inscription dans la section code de parrainage afin d'avoir un accès exclusif au pack spécial (à -25%) ainsi qu'aux ateliers suivants :



Offrez vous la liberté de choisir !

Découvrez les ateliers d'Ellii grâce à notre partenariat exclusif

Ellii est une plateforme dédiée au bien-être et aux expériences enrichissantes via ses différents ateliers en ligne, tous collectifs et interactifs, animés par une communauté d'experts qualifiés.

L'opportunité d'apprendre de nouvelles compétences et de pratiquer ses activités préférées en toute simplicité sans avoir à se déplacer. Chaque activité est conçue pour être à la fois stimulante et divertissante, favorisant ainsi une atmosphère dynamique et accueillante.

- Dans le cadre du partenariat entre Ellii et ANPERE, nous sommes ravis de vous proposer un accès exclusif au pack spécial ANPERE avec une réduction exceptionnelle de -25 % par rapport au tarif Grand Public ainsi qu'une sélection d'activités spécialement faite pour vous.

L'occasion parfaite de bouger en toute sécurité avec le qi-gong et le yoga, développer ses compétences techniques en informatique, exprimer sa sensibilité artistique avec le dessin, réveiller le chef qui sommeille avec la cuisine ou encore via la pâtisserie animée par une diététicienne !

Qu'il s'agisse de prendre du temps pour soi ou d'offrir un pack à un proche et lui laisser la liberté de choisir, le fonctionnement similaire à celui des cartes cadeaux vous assure de (vous) faire un joli cadeau qui plaira à coup sûr.

MODE D'EMPLOI

- Avant de pouvoir en profiter, commencez par recharger le compte en ellixirs (la monnaie virtuelle) grâce au pack ANPERE puis de les dépenser dans les ateliers de votre choix à votre propre rythme.
- Le jour J il ne reste plus qu'à cliquer sur le lien en toute simplicité puis de profiter de tous les bienfaits offerts par l'atelier.
- Pour profiter de cette offre exclusive :
 1. Se rendre sur le site www.ellii.net/anpere et cliquer sur « Inscription » ;
 2. Renseigner le code **ANPERE** dans la section « code de parrainage » en fin d'inscription ou par la suite via la section « j'utilise un code ».
 3. Profiter d'un accès exclusif au pack spécial à -25 % puis s'inscrire aux différents ateliers.

Nous sommes convaincus que ces ateliers interactifs vous offriront des moments de détente, d'apprentissage et de plaisir. Où que vous soyez, avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone, profiter et partager relèvent d'une grande simplicité.



N'hésitez pas en cas de besoin à écrire à l'adresse bonjour@ellii.net ou à composer directement le 01.83.64.36.07

Une communication proche de vous !

Connectez-vous
www.anpere.fr



Suivez-nous
sur nos réseaux
sociaux



@anpere_asso

Lisez-nous
newsletter
mensuelle



ANPERE et ANPERE Retraite
sont des associations d'assurés
partenaires d'AXA